



Centre Communal d'Action Sociale

C.C.A.S.

17/19, rue des coquelicots
05.65.77.22.88

Horaires

Lundi, mardi mercredi et jeudi : 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 16h30



Un partenariat entre le CCAS et l'ANPAA

« Tout le monde peut être concerné par des problèmes d'addiction » . C'est à la suite de ce constat que le Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château (CCAS) a choisi de signer, en novembre, une convention de partenariat avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Aveyron (ANPAA).

Premières actions mises en place : une journée « Mois sans Tabac » / addiction a eu lieu jeudi 7 décembre au CCAS en matinée, puis au café associatif des Costes-Rouges l'après-midi. Des panneaux d'information sur les risques professionnels de toute consommation de produits psychoactifs ont aussi été installés dans plusieurs lieux publics (Mairie, Médiathèque Paul Géraldini). D'autres actions seront programmées au cours de l'année 2018.

Avec ce nouveau partenariat, le CCAS renforce ainsi son action générale de prévention et de développement social envers les enfants, les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté de la commune.



Un Prix Territoria d'Or pour la commune

Mardi 14 novembre, une délégation de la Mairie était invitée à Paris, à la Présidence du Sénat, pour une cérémonie prestigieuse. Le ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard a remis au Maire, Jean-Philippe Keroslian, un Territoria d'Or, pour saluer l'innovation dont a fait preuve la Municipalité en faveur de ses Aînés et intitulée « Bien vieillir ensemble grâce au numérique ».

Cette prestigieuse récompense, décernée par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, vient ainsi récompenser la mise en place d'un dispositif numérique à destination des personnes âgées. Seulement 38 projets innovants ont été mis à l'honneur sur le plan national !

Concrètement, c'est en ce début d'année que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la société aveyronnaise Anisen signent un partenariat pour la mise en place d'ateliers collectifs multi-domaines auprès des Castonétois de plus de 75 ans. L'un des objectifs consiste à appréhender les technologies numériques pour favoriser le rétablissement du lien social. Ce programme leur permet d'accéder à diverses activités de mémoire, de concentration, de gym adaptée, de quizz, de dextérité, de logique, ... Les ateliers sont encadrés par des animatrices formées.

Une nouvelle session aura lieu de février à juin 2018. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès du CCAS, avant le 20 janvier 2018.

C'est la deuxième année consécutive que la Ville reçoit un Prix Territoria. En 2016, la commune avait reçu un Territoria de Bronze pour son dispositif municipal en matière d'insertion professionnelle.



Les ateliers proposés par le CCAS

•

Atelier « Santé, alimentation et mouvement »

Au programme : équilibre alimentaire et plaisir de manger, faire face aux coups de fatigue, exercices physiques simples et dégustation de plats.

Lieu : Locaux du C.C.A.S.

Ateliers gratuits à destination des seniors castonétois - Animés par l'association Brain Up.

Inscriptions au C.C.A.S.

•

Atelier collectif « Bien vieillir grâce au numérique » (10 séances)

Au programme : exercices de mémoire, activités physiques adaptées, jeux de recettes nutritionnelles, ateliers numériques.

Lieu : Locaux du C.C.A.S. Ateliers complet jusqu'en décembre 2017.

Ateliers à destination des seniors castonétois - Animés par la société ANISEN. Inscriptions au C.C.A.S.

3 euros par séance.



Ateliers « La santé à table pour tous »

Ateliers gourmands *La santé à table pour tous*, animés par l'ADECA et La Ligue contre le Cancer).

Dates et thématiques : 28/09 : manger équilibré à petit prix - 12/10 : bien faire ses courses pour bien manger - 19/10 : confection d'un goûter équilibré. De 14h à 16h30.

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Une PASS se tient au Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château (CCAS) tous les jeudi matin de 9h00 à 12h00.

Ce dispositif a pour objectif d'agir en faveur des Castonétoises et des Castonétois en situation d'exclusion sociale et professionnelle concernant leur accès aux soins de santé.

Ce partenariat avec l'Hôpital de Rodez tout à fait novateur sur le territoire, permet au travers de cette PASS de fournir un accès aux soins au sens large : consultation médicale généraliste ou spécialisée, soins odontologiques, prise de en charge en soins infirmiers, délivrance de médicaments.

Informations au 05 65 77 22 88.

[Documentation PASS \(Permanence d'Accès aux Soins de Santé\)](#)



Une adulte-relais au service des Seniors

Une adulte-relais, Marie-Charlotte Coursault, vient d'être recrutée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). En lien avec les personnes âgées plus particulièrement isolées, cet agent a pour missions de lutter contre le processus d'isolement des Castonétois de 75 ans et plus, et de repérer et prévenir les facteurs de ruptures sociales.

Elle est aussi chargée de prolonger les dispositifs de protection Grand Froid et Plan Canicule auprès des habitants concernés. Enfin, elle aide les personnes âgées à mieux repérer les services publics locaux, et notamment à bien identifier les services municipaux et le CCAS comme des lieux « ressources ».



Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public autonome, chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune et financé par la Mairie qui dispose d'un budget propre disposant d'une personnalité juridique qui le distingue de la municipalité. Le CCAS est administré par un Conseil d'administration dont le maire est le président de plein droit ; il comprend à parts égales des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi lesquels doivent figurer des personnes qualifiées dans le secteur social :

- des représentants des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
- un représentant des associations familiales ;
- un représentant des personnes âgées ;
- un représentant des personnes handicapées.

A qui s'adresse le CCAS ?

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Cet organisme fournit en effet **des renseignements et des services** à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Quel est le rôle du CCAS ?

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour **mettre en œuvre la politique sociale de la commune**.

Ses missions obligatoires

- Solidarité envers les personnes âgées et handicapées (aide et accompagnement) ;
- Transmission des demandes d'aide sociale légale aux autorités ayant le pouvoir de décision



(conseil général, préfecture, sécurité sociale,...) : le CCAS reçoit les demandes et participe à l'instruction des dossiers ;

- Lutte contre les exclusions, accès aux droits : procédure de domiciliation administrative, aide aux démarches administratives, accompagnement social, etc.

Ses missions facultatives : quelques exemples

- Intervention au moyen de prestations en nature ou en espèce (aide alimentaire, prise en charge des difficultés financières rencontrées par les personnes en situation de précarité, avances remboursables...).